

**2025\_92\_Jurys\_Examens\_DESU\_Enquêtes\_internes\_entreprises\_institutions**

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

**ARRETE :**

Article 1 :

Le jury du DESU **Enquêtes internes en entreprises et institutions** est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : M. Arnaud **LAMI**

Suppléant(e) :

Liste des membres :

- Membre titulaire : Mme Guylène **NICOLAS** / Suppléante : Mme Stéphanie **BRUNENGO**

- Membre titulaire : M. Antoine **LECA** / Suppléante Mme Virginie **MERCIER**

-

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence , le 21 novembre 2025



Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique